REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

CABINET

Arrêté n° 9 1 0 1 MPA-CAB

instituant le journal de pêche à bord des navires de pêche opérant dans les eaux maritimes sous juridiction congolaise

LE MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2000 du 1^{er} février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo;

Vu le décret n° 2007-307 du 14 juin 2007 relatif aux attributions du ministre de la pêche maritime et continentale ;

Vu le décret n° 2008-312 du 5 août 2008 portant organisation du ministère de la pêche maritime et continentale, chargé de l'aquaculture ;

Vu le décret n° 2008-313du 5 août 2008 portant attributions et organisation de la direction générale de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE:

Article premier : Le présent arrêté institue, conformément à l'article 43 de la loi n° 2-2000 du 1er février 2000 susvisée, le journal de pêche à bord des navires de pêche opérant dans les eaux maritimes sous juridiction congolaise.

Article 2 : Tout navire de pêche a l'obligation d'avoir à bord et de tenir, un journal de pêche selon le modèle établit par l'administration de la pêche et joint en annexe du présent arrêté.

Ce modèle peut être traduit dans une langue étrangère.

Article 3 : Le journal de pêche est exigé à la fin de toute marée.

Article 4 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté est passible de la pénalité prévue à l'article 92 de la loi n° 2-2000 du 1er février 2000 susvisée.

Article 5 : Le présent grêté sera enregistré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera

Fait à Brazzaville, le 17 aus monte 2010

Hellot Matson MAMPOUYA

MODELE DE JOURNAL DE PECHE institué par arrêté n° du

matride par arrete n	du
Armement :	Année : 20
Navire:	Mois :
Date d'appareillage :	
Date d'accostage :	
Numéro de la marée :	
	Journée du :

N°	Données essentielles						
d'ordre	Counces e226U16H62						
01	Zone de pêche						
02	Position géographique	Latitude		Longitude			
03	Conditions météorologiques	Temps	Mer	Courant	T	Température	
04	Vitesse de pêche(Nœuds)						
05	Nombre de traits						
06	Durée du trait	Heure début	Heure fin	Direction du (Cap)	trait	Profondeur de pêche	
07	Engins utilisés et mailles						
08	Espèces principales pêchées						
09	Tonnage pêché						
10	Espèces rejetées						
11	Tonnage rejeté						
12	Tonnage des prises accessoires						
13	Conservation	Mode		Tempe	Température		
14	Observations						
Oate Visa inspecteur de la pêche		Je soussigné, certifie sur l'honneur que les déclarations contenues dans ce journal de pêche sont conformes.					
				Visa du	ı patror	ı de pêche	